

CLASSES PREPARATOIRES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CPES) OPTION MUSIQUE

MODALITES D'INSCRIPTION - Année scolaire 2022-2023

Les CPES du Conservatoire & Orchestre de Caen sont en cours d'agrément par le ministère de la culture. Dans cette attente, l'entrée en CPES n'ouvre pas de droit au statut étudiant de l'enseignement supérieur. Le candidat admis peut prétendre, selon conditions de ressources, à l'aide individuelle du ministère de la culture.

L'inscription à l'examen d'entrée est à réaliser à partir du 19 avril 2022 en téléchargeant le dossier sur le site conservatoire-orchestre.caen.fr. Ce dossier doit être dûment complété et retourné avec l'ensemble des pièces justificatives, **au plus tard le 20 mai 2022** à l'adresse suivante :

Conservatoire & Orchestre de Caen
Pôle scolarité
1 rue du Carel – CS 52700 – 14027 Caen cedex 9

A- PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

- 1 chèque d'un montant de 40 € de frais de dossier, libellé à l'ordre du régisseur de recettes du CRR
➤ en cas de non présentation ou de non admission, ces frais ne sont pas remboursables.
- un curriculum vitae
- une attestation justifiant de la validation au minimum d'une fin de cycle II dans un établissement d'enseignement artistique agréé par l'Etat ou d'un niveau équivalent de formation.
- 1 photo d'identité (*nom et prénom au verso*)

Pour les élèves domiciliés sur le territoire de la communauté urbaine Caen la mer :

- 1 copie d'un justificatif de domicile (*quittance de loyer ou facture de fluides (eau, gaz, électricité) ou taxe d'habitation au nom du responsable légal*).
- 1 copie de la totalité du (ou des) avis d'imposition ou de non-imposition 2022 sur les revenus 2021 des deux parents ou des représentants légaux (à réception de celui-ci et au plus tard le 26 septembre 2022) - **pour les élèves mineurs ou adultes à charge**,
- ou
- 1 copie de la totalité du (ou des) avis d'imposition ou de non-imposition 2022 sur les revenus 2021 (à réception de celui-ci et au plus tard le 26 septembre 2022) - **pour les élèves adultes**.

Tout dossier incomplet ou déposé hors délai ne permet pas au candidat de se présenter à l'examen.

B – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le candidat doit avoir un niveau de fin de cycle II validé et respecter la limite d'âge maximum (1) pour se présenter à l'examen.

TABLEAU DES LIMITES D'AGES POUR SE PRESENTER A L'EXAMEN D'ENTREE MUSIQUE - CPES	
Disciplines	Age limite
Piano Alto, Contrebasse, Violon, Violoncelle Basson, Clarinette, Flûte, Hautbois, Saxophone Cor, Trompette, Trombone, Tuba, Percussions Harpe, Guitare	25 ans
Chant Direction de chœur Accompagnement	32 ans
Basse Continue, Clavecin, Flute à Bec, Hautbois Baroque, Violon Baroque, Violoncelle baroque, Viole de gambe, Orgue, Jazz	28 ans
Analyse musicale, Culture musicale	28 ans

(1) les limites d'âge sont à considérer avec effet au 31 décembre de l'année en cours. En dehors de ces limites d'âge, des dérogations peuvent être accordées par la direction de l'établissement dans des cas particuliers tels que : étudiant titulaire d'un DEM dans un autre instrument... Ces dérogations doivent être accordées avant l'admission à l'examen d'entrée.

C – CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit se soumettre aux épreuves suivantes :

- une prestation artistique (dont une partie du répertoire est imposée) d'une durée de 20 mn maximum,
 - la liste des morceaux imposés est affichée au Conservatoire & Orchestre de Caen entre le 14 mars et le 2 mai 2022 selon l'instrument et consultable également sur le site internet conservatoire-orchestre.caen.fr,
- une épreuve de formation musicale mettant en évidence ses capacités d'écoute et d'analyse,
- un entretien individuel avec le jury portant sur son parcours antérieur, sa motivation et sa disponibilité à suivre une classe préparatoire.

Chaque épreuve doit être validée par le jury.

L'examen d'entrée se tiendra du **lundi 4 au vendredi 8 juillet 2022**.

Le candidat recevra une convocation par mail pour l'informer de son jour et horaire de passage et ce au plus tard le lundi 27 juin 2022.

D - TARIFS 2022-2023 ET MODES DE REGLEMENT (conservatoire-orchestre.caen.fr/inscription)

E – AFFILIATION SECURITE SOCIALE

- **Si vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur** et que vous êtes français(e), vous serez automatiquement affilié(e) au régime général d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé, généralement celui de vos parents et ce, quel que soit ce régime (général, agricole ou autres).

Pensez à mettre à jour votre carte vitale et à transmettre un RIB à votre nouvelle caisse.

- **Si vous êtes étrangers**, vous devez vous inscrire directement sur le site internet : etudiant-etranger.ameli.fr

F – L'INTEGRALE DE LA SAISON DE L'ORCHESTRE DE CAEN 2022-2023

La saison de l'Orchestre de Caen propose aux élèves du conservatoire un système d'adhésion forfaitaire pour « l'intégrale de la saison » : pour 30 € seulement, les élèves bénéficient d'un accès à l'ensemble des concerts programmés (environ 40).

Cette possibilité sera offerte aux candidats admis par la réception d'un formulaire d'adhésion à déposer avec son règlement auprès du pôle accueil-billetterie.

Les élèves ne choisissant pas cette formule, bénéficient d'un tarif unique fixé à 6€ pour chaque concert de la saison.

G – TRAITEMENT DES DONNEES

Les informations recueillies dans le dossier d'inscription font l'objet d'un traitement destiné à la gestion administrative de l'établissement. Conformément à la loi « informatique et liberté » 78-17 du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser votre demande par voie postale à M. le président – communauté urbaine Caen la mer - CS 52700 - 14027 Caen cedex 9.

Conservatoire & Orchestre de Caen
1 rue du Carel – CS 52700 - 14027 Caen cedex 9
☎ 02.31.30.46.70 / inscription-conservatoire@caenlamer / conservatoire-orchestre.caen.fr
Un établissement de la communauté urbaine **Caenlamer**